

1- IDEA Challenge for Change Et Acces Au Programme D'incubation :

L'accès au programme d'accompagnement au niveau d'un incubateur est réservé aux équipes lauréates des concours IDEA Challenge for Change dont leurs selections s'effectuent à travers l'organisation d'un concours « IDEA Challenge for Change ». L'appel à ce concours est diffusé sur les sites internet de l'établissement d'accueil et de l'ANVREDET.

Lors du concours, Les participants seront assistés par des coachs dans différentes spécialités pour l'élaboration des éléments suivant :

- Proposition de valeur ;
- Réalisation d'une maquette (prototype) ;
- Elaboration d'un plan d'affaire et promotion marketing ;
- Détermination du business model ;
- Analyse financière et plan de financement ;
- Finalisation du business plan ;
- Préparation de la présentation (Pitch).

Lors de l'évaluation des projets, chaque équipe présente son projet devant un comité de jury composé de 03 à 05 personnes . Les trois (03) premiers projets retenus auront des prix d'encouragement et seront accompagnés par un incubateur universitaire.

2- processus d'incubation :

• Pré-incubation :

ce processus consiste à formuler et à valider les projets de création d'entreprises innovantes et l'équipe de l'incubateur sera amené a realiser les activités suivantes :

- Formalités administratives et signature de contrat d'incubation ;
- Organiser des séances d'informations et d'orientation sur le programme d'incubation ;
- Installation de l'équipe de coachs.

Durant cette étape, elle sera consacrée pour la réalisation des objectifs cités ci-dessus à travers des séances de coaching dans les domaines de finance ; juridique ; management, marketing et consulting technique.

• Incubation :

L'objectif de cette étape est d'atteindre la maturation du projet , la réalisation du prototype, une stratégie marketing et la recherche des partenariats et des ressources. Les porteurs de projets et les coachs des domaines techniques, financiers marketing et management travailleront sur la finalisation du produit ou du service et réaliseront les testes appropriés. A l'issu de cette incubation, l'équipe de projet entame les procédures de création de la startup et s'orienteront vers la recherche des premiers marchés (clients).

• Post-incubation :

L'accompagnement sera focalisé principalement sur l'insertion de la nouvelle startup dans le monde des affaires où l'équipe dirigeante de l'entreprise incubée doit exploiter les opportunités identifiées durant l'incubation et misera sur les partenariats professionnels. Toutefois, le suivi de la startup pourrait être maintenu même après sa sortie de l'incubateur.

3- Modalité d'accompagnement :

1- Critères de sélection :

Les critères de sélection doivent porter sur deux volets :

- Le profil entrepreneurial du porteur de projet ;
- La faisabilité technique et économique de l'innovation.

La sélection est basée sur les critères suivants :

- Une opportunité de marché viable et proposition d'une solution, produit/service innovant ;
- Une équipe de gestion de qualité, ou la volonté d'en créer une;
- Stratégies de protection de la propriété intellectuelle;
- Besoin d'assistance d'incubateur;
- Conformité légale;
- Compatibilité interne - pas de concurrence avec les locataires d'incubateurs existants; - Impact du projet.

2- Equipe des coachs :

Les coachs sont des domaines différents et doivent répondre au besoin de développement des incubés. Ils ont pour taches :

- Orienter les porteurs de projets ;
- Fournir des conseils et méthodologie pour la réalisation des programmes élaborés ;
- Assurer le suivi des projets et établir des rapports sur l'évolution des équipes.

3- Membres de jury :

Les membres du jury de sélection doivent se justifier des qualités ci-dessous :

- Avoir l'esprit d'entreprise ;
- Expérience dans la gestion d'entreprises ;
- Avoir des compétences techniques selon les domaines ;

Les membres devraient agir à titre consultatif auprès du directeur de l'incubateur et du conseil de coordination de l'incubateur.

4- Procedures de Financement des projets :

Un projet peut bénéficier de l'ensemble ou d'une partie des offres d'accompagnement suivant les besoins identifiés. Toutefois, ces projets nécessitent un budget approprié qui sera imputé sur le Fonds National de la recherche (FNR).

La présente procédure a pour objet de fixer, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires régissant le FNRSDT et celui régissant le fonctionnement de l'ANVREDET, les conditions et modalités de financement des projets innovants accompagnés par l'incubateur.

1- Conditions préalables :

Le porteur de projet doit satisfaire les trois conditions préalables:

- Disposer de la feuille de route du projet dûment validée par l'ANVREDET ;
- Avoir signé le contrat d'engagement BENEFICIAIRE / ANVREDET ;
- fournir le dossier administratif exigé par l'ANVREDET.

En cas de création de l'entreprise pendant la période d'incubation, les actions prévues dans la feuille de route continuent à être accomplies.

2- Modalités de financement

Le bénéficiaire doit respecter les formalités administratives suivantes :

- a- Etablir et signer la demande de règlement ,
- b-Remettre les justificatifs administratifs,
- c- Remettre les justificatifs techniques.

3- Modes d'exécution des actions prévues dans la feuille de route :

Le bénéficiaire a la possibilité d'exécuter les prestations prévues dans la feuille de route selon trois cas de figures.

1er cas: réalisation des actions par un prestataire externe sur la base d'un bon de commande établi par l'ANVREDET.

2ème cas : réalisation des actions par un agent contractuel engagé par l'ANVREDET.

3ème cas : dans le cas de réalisation des actions par un agent contractuel engagé par le bénéficiaire.

Les montants des travaux accomplis et justifiés dans les trois cas de figures précités, seront réglés par l'ANVREDET au prestataire directement. Dans les autres cas où le bénéficiaire a engagé des actions liées à son projet, l'ANVREDET après remise des documents justificatifs remboursera au bénéficiaire les montants dépensés.

Ainsi, l'Agence (ANVREDET) avec les structures d'accueil (Incubateur) mettront à la disposition du BENEFICIAIRE ses services d'assistance et son espace d'incubation à titre gratuit.

Enfin , ce schéma représente de façon globale le processus d'incubation.

Concours IDEA Challenge for Change

Diffusion du concours via les sites internet de l'établissement d'accueil et de l'ANVREDET

Présélection des participants

Coaching des participants

- Proposition de valeur ;
- Réalisation d'une maquette (prototype) ;
- Elaboration d'un plan d'affaire et promotion marketing ;

- Détermination du business model ;
- Analyse financière et plan de financement
- Finalisation du business plan ;
- Préparation de la présentation (Pitch).

Présentation du projet devant un comité de jury

Sélection des 3 projets retenus(les lauréats)
=
prix d'encouragement + accompagnement par un incubateur universitaire.

Processus d'incubation

Pré-incubation

- Propriété intellectuelle
- Business Model Canvas
- Gestion de l'équipe.

2 Mois

Incubation

- Développement Technologique
- Stratégie et marketing
- Gestion d'entreprise
- Recherche de ressources et de partenaires
- Testes et homologation

6 Mois

Post-incubation

- Procédure de création de startups et levée de fonds.
- Orientation vers la recherche des premiers marchés (clients).

2 Mois